



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

8 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	23
ABSENTS REPRESENTES :	10
VOTANTS :	33
ABSENTS :	2

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Paul STERZATI

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Nicole LAFFORGUE, Mme Annabel MERLIN, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Margaux HAPPEL, M. Foster ABU, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Mathieu LOUIS (à partir de 19h16), M. Jean-Paul STERZATI, M. Sébastien MAUMONT, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD), Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à CLIN Guillaume, Mme Marie SOUBIE-LLADO qui a donné pouvoir à Mme Corinne LEGROS -WATERSCHOOT, M. Alain LECLERC qui a donné pouvoir à Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Mme Lucie KAZARIAN, M. Johan CENAC, qui a donné pouvoir à Mme Maud TALLET, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO Michèle, Mme Safia DAVID qui a donné pouvoir à Mme Nicole LAFFORGUE, M. Jeremy NARBONNE qui a donné pouvoir à Mme Annabel MERLIN, M. Karim KHERFOUCHE qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR

Absents non-représentés :

Mme Samia TABAI, Mme Marlène STABLO

27/ OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE DES PYRAMIDES, A LA LIGUE D'ILE DE FRANCE DE FOOTBALL ET AU DISTRICT 77 DE FOOTBALL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de la réalisation du terrain de football synthétique des Pyramides, la commune de Champs-sur-Marne, avec le soutien de l'Association Sportive Champs Football, a sollicité le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.),

CONSIDERANT que le dossier de finalisation de cette subvention de 40 000 € (terrain et éclairage) a été adressé aux instances sportives concernées,

CONSIDERANT qu'afin d'obtenir cette subvention la Ligue de Paris Ile-de-France et le District de Seine-et-Marne imposent la signature d'une convention de mise à disposition du stade des Pyramides pour les 4 années à venir (2023 à 2027),

VU l'avis favorable de la Commission Sport du 15 novembre 2023

VU l'avis favorable du Bureau Municipal 4 décembre 2023,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Mohamed BOUSSIR, Maire-adjoint délégué à la Tranquillité publique et aux Sports

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité**

APPROUVE la convention de mise à disposition gracieuse de sa date de signature au 30 juin 2027,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signe ladite convention, ainsi que tout document afférent à cette affaire.

PRECISER que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice concerné,

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 26/12/2023



publié ou notifié le 27/12/2023
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 19 décembre 2023

Le Maire,

Le Maire,

Maud TALLET



Maud TALLET


Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.